

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1566

présenté par  
Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 12**

À la fin de l'alinéa 22, supprimer les mots :

« ou pour lequel elle est éligible au complément de cette allocation prévu au deuxième alinéa du même article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels, et alors que la solidarité nationale ne relaie pas encore suffisamment la solidarité familiale, de nombreux proches deviennent aidants à défaut de meilleure solution. Il est urgent de reconnaître les efforts qu'ils fournissent au quotidien et de leur ouvrir des droits sociaux spécifiques.

A ce titre, l'élargissement de la possibilité de valider des trimestres à un plus grand nombre d'aidants – prévue à l'article 12 – est une bonne chose, mais cela reste encore trop restrictif.

Cet amendement prévoit donc d'élargir les critères d'affiliation à l'AVA, en l'ouvrant à tous les parents d'enfants handicapés ayant perçu une AEEH de base (pas seulement ceux éligibles à un complément), dans une logique de simplification des démarches et de l'accès aux droits.